[Question 10]: Quelles sont les conditions pour que le *jihad* ait lieu?

http://sounnah.free.fr

Parmi les conditions du Jihad , il y a le fait qu'il soit réalisé dans le but d'élever la parole d'Allah (Exalté soit-Il) et de propager l'Islam et le Tawhid , suivant ce Hadith :
"J'ai reçu pour ordre de combattre les hommes jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que Mouhammad est Son envoyé . S'ils proclament ce témoignage , alors ils préservent de moi leur vie et leurs biens , excepté le cas où ils seraient coupables au regard de l'Islam , Allah Exalté les jugera en dernier ressort." *(Rapporté par al-Boukhari)*

Il se nomme "Jihad de la conquête" ou "Jihad de la da'wa" , légiféré dans l'unique dessein d'élever la parole divine et pour qu'elle soit la plus haute .

Lorsqu'un homme a interrogé le Prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue), au sujet du Jihad , il répondit : ***"Celui qui combat afin que la parole d'Allah soit la plus haute , celui-là est dans le sentier d'Allah ."***

Un homme demanda :
"Ô messager d'Allah , si je meurs dans le sentier d'Allah , mes péchés me seront-ils pardonnés ?"Oui" , répondit-il , "si tu meurs dans le sentier d'Allah , tout en étant patient ,espérant avec foi la récompense et en restant en état d'attaque , non pas en état de fuite ; sauf les dettes car si tu as des dettes, tes péchés ne seront pas pardonnés."

Ainsi le combattant tombera martyr, si Allah (Exalté soit-Il) le veut, s'il est patient, demeurant en état d'attaque, non pas en état de fuite, et espérant la récompense d'ALLAH Exalté .

Il incombe à tous ceux qui combattent au service d'Allah : guide, soldat, général et autres, de respecter toutes ces conditions lors du Jihad et de les considérer comme les objectifs fondamentaux à atteindre.

Parmi les conditions du Jihad , il y a le fait qu'il soit déclaré par le Khalif et que les gens s'élancent aussitôt à son appel, car c'est à lui de décider si le Jihad doit avoir lieu, et à quel moment.

D'autre part , il y a certains comportements et conditions à adopter au moment du Jihad : appeler les mécréants à Allah avant de les combattre, et leur expliquer l'Islam suivant le Hadith de 'Ali (qu'Allah l'agrée) lors de la bataille de Khaïbar : ***"Appelle-les au témoignage de foi : "il n'y a de vraie divinité qu'Allah " ; ensuite informe-les de ce qui leur incombe comme devoirs en Islam. "***

Par conséquent , il faut que nous appelions les mécréants que nous combattons au témoignage de foi :

"Il n'y a de vraie divinité qu'Allah et Mouhammad est Son messager"

,ensuite ,nous devons les informer de leurs devoirs en Islam.

Un tel Jihad n'existe pas aujourd'hui, absolument pas . Nous implorons Allah de guider les musulmans vers la voie du retour au Tawhid authentique d'Allah , ainsi qu'à la connaissance de la vraie religion d'Allah , et qu'Allah leur permette de connaître l'importance du Jihad et de l'union des musulmans. Car le fait est que les musulmans sont très loin de vaincre leurs ennemis, vue la situation dans laquelle ils sont.

En effet, la plupart d'entre eux méconnaissent le dogme du Tawhid, ignorent un grand nombre de pratiques légiférées et sont tombés dans des innovations de base qui contredisent les fondements du Tawhid, annulant ainsi la foi ou une partie d'elle.

Malheureusement, ce genre d'innovations s'est largement répandu dans tous les pays musulmans . A l'exception des gens qu'Allah (Exalté soit-Il) a préservés : ceux qui prennent comme bouclier le Livre d'Allah , le vrai Minhaj (voie) qui mène à Lui et la Sounna du Messager (qu'Allah prie sur lui et le salue).

Par conséquent, les musulmans doivent soigner les maux dont ils sont atteints. Ils doivent craindre Allah (Exalté soit-Il) avant toute chose, dans leur âme et à travers la communauté, car il n'y a aucune issue pour eux dans l'état où ils sont : humiliation, rabaissement, victoire de l'ennemi dans tous les domaines, tant dans leur nombre que dans leur supériorité.

En réalité, il s'agit là d'une punition d'Allah (Exalté soit-Il), car les musulmans ont sous-estimé le droit de l'Islam sur eux, car ils ont négligé de nombreuses pratiques religieuses, voire fondamentales .

Les musulmans doivent donc mettre un terme à leurs maux et recouvrir ces failles. Ainsi ils s'uniront, si Allah le veut . D'ailleurs, le remède à leur malaise réside dans le Livre d'Allah et dans la Sounnah de Son messager.

Dès lors, ils ne formeront qu'un, ils détiendront la puissance et la force, et Allah Exalté soit-Il leur promet le succès.

Et Allah Ta'ala dit :

إِن تَنصُرُوا۟ ٱللَّهَ يَنصُرْكُمْ وَيُثَبِّتْ أَقْدَامَكُمْ

traduction relative et approchée : *«...**si vous faites triompher (la cause d')Allah , Il vous fera triompher et raffermira vos pas** » S47V7*

Ils pourront alors réaliser le Jihad légiféré qui vise à l'élévation de la parole d'Allah ainsi qu'à la diffusion du Tawhid et de la religion d'Allah sur terre.

Allah Ta'ala dit :

هُوَ ٱلَّذِىٓ أَرْسَلَ رَسُولَهُۥ بِٱلْهُدَىٰ وَدِينِ ٱلْحَقِّ لِيُظْهِرَهُۥ
عَلَى ٱلدِّينِ كُلِّهِۦ وَلَوْ كَرِهَ ٱلْمُشْرِكُونَ

traduction relative et approchée : *« **C'est Lui qui a envoyé Son messager avec la bonne direction et la religion de la vérité, afin qu'elle triomphe sur toute autre religion, quelque répulsion qu'en aient les associateurs** . » S9V33*

Cependant, le Jihad qui a lieu actuellement dans certains pays n'est autre qu'un Jihad de défense, du fait de la faiblesse des musulmans dans le monde, à l'exception de ceux qu'Allah (Exalté soit-Il) a préservés.

Les musulmans craignaient leur faiblesse et le fait est qu'ils sont toujours aussi anéantis par la force d'agression qui frappe leurs territoires, les massacrant, détruisant leurs foyers, violant leurs honneurs, les dépouillant de leurs biens.

En outre, pour les pays agressés, la défense devient une obligation religieuse spécifique (fard'aïn), de même pour les pays dont ces derniers solliciteraient de l'aide, le statut est le même, la défense est une obligation religieuse spécifique. Quant aux pays éloignés, ils doivent les soutenir financièrement et leur apporte, selon leurs possibilité, les moyens nécessaires.

Cheikh Rabi' ibn Hadi al Madkhali (Qu'Allah le préserve), *Octobre2000, Joumada ath-thani 1421h*